

LE PÈLERINAGE À LOURDES

LETTRE ENCYCLIQUE DU PAPE PIE XII

(extraits du premier chapitre)

(...)

Du 11 février au 16 juillet 1858, il plaisait à la Bienheureuse Vierge Marie, par une faveur nouvelle, de se manifester sur la terre pyrénéenne à une enfant pieuse et pure, issue d'une famille chrétienne, laborieuse dans sa pauvreté. « *Elle vient à Bernadette, disions-Nous jadis, elle en fait sa confidente, la collaboratrice, l'instrument de sa maternelle tendresse et de la miséricordieuse toute-puissance de son Fils, pour restaurer le monde dans le Christ par une nouvelle et incomparable effusion de la Rédemption.* » (Discours du 28 avril 1935)

(...) Les foules n'ont pas cessé de déferler vers la Grotte des Apparitions, à la source miraculeuse, dans le sanctuaire élevé à la demande de Marie. C'est l'émouvant cortège des humbles, des malades et des affligés ; c'est l'imposant pèlerinage de milliers de fidèles d'un diocèse ou d'une nation ; c'est la discrète démarche d'une âme inquiète qui cherche la vérité... « *Jamais, disions-Nous, en un lieu de la terre, on n'a vu pareil cortège de souffrances, jamais pareil rayonnement de paix, de sérénité et de joie* » Jamais, pourrions-nous ajouter, on ne saura la somme des bienfaits dont le monde est redevable à la Vierge secourable ! (...)

Ces cent années de culte marial ont en quelque sorte tissé entre le Siège de Pierre et le sanctuaire pyrénéen des liens étroits, qu'il Nous plaît de reconnaître. La Vierge Marie elle-même n'a-t-elle pas désiré ces rapprochements ? « *Ce qu'à Rome par son Magistère infailible le Souverain Pontife définissait, la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, bénie entre toutes les femmes, voulut, semble-t-il, le confirmer de sa bouche, quand peu après elle se manifesta par une célèbre apparition à la Grotte de Massabielle...* » (Décret de Tuto pour la canonisation de sainte Bernadette, 2 juillet 1933) Certes, la parole infailible du Pontife romain, interprète authentique de la vérité révélée, n'avait besoin d'aucune confirmation céleste pour s'imposer à la foi des fidèles. Mais avec quelle émotion et quelle gratitude le peuple chrétien et ses pasteurs ne recueillirent-ils pas des lèvres de Bernadette cette réponse venue du ciel : « *Je suis l'Immaculée Conception !* »

Aussi n'est-il pas étonnant que Nos Prédécesseurs se soient plu à multiplier leurs faveurs envers ce sanctuaire. Dès 1869, Pie IX, de sainte mémoire, se réjouissait de ce que les obstacles suscités contre Lourdes par la malice des hommes eussent permis de « *manifester avec plus de force et d'évidence la clarté du fait* ». (Lettre du 4 septembre

1869) Et, fort de cette assurance, il comble de bienfaits spirituels l'église nouvellement édifiée et fait couronner la statue de Notre-Dame de Lourdes. Léon XIII, en 1892, accorde l'office propre et la messe de la fête « *in apparitione Beatae Mariae Virginis Immaculatae* », que son successeur étendra bientôt à l'Église universelle ; l'antique appel de l'Écriture y trouvera désormais une application nouvelle : « *Surge, arnica mea, speciosa mea et veni : columba mea in foraminibus petrae, in caverna maceriae !* » (Cant. 2, 13-14. Graduel de la messe de la fête des Apparitions.) Vers la fin de sa vie, le grand Pontife tint à inaugurer et à bénir lui-même la reproduction de la Grotte de Massabielle édifiée dans les jardins du Vatican et, à la même époque, sa voix s'élevait vers la Vierge de Lourdes pour une prière ardente et confiante : « *Que dans sa puissance la Vierge Mère, qui coopéra autrefois par son amour à la naissance des fidèles dans l'Église, soit encore maintenant l'instrument et la gardienne de notre salut... qu'elle rende la tranquillité de la paix aux esprits angoissés ; qu'elle hâte enfin, dans la vie privée comme dans la vie publique, le retour à Jésus-Christ.* » (Bref du 8 septembre 1901.)

Le cinquantenaire de la Définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la Très Sainte Vierge offrit à Saint Pie X l'occasion d'attester dans un document solennel le lien historique entre cet acte du Magistère et l'apparition de Lourdes : « *A peine Pie IX avait-il défini de foi catholique que Marie fut dès l'origine exempte de péché, que la Vierge elle-même commençait à opérer à Lourdes des merveilles.* » (Lettre Encyclique Ad diem illum, du 2 février 1904). Peu après il crée le titre épiscopal de Lourdes, rattaché à celui de Tarbes, et signe l'introduction de la cause de béatification de Bernadette. Il était surtout réservé à ce grand Pape de l'Eucharistie de souligner et de favoriser l'admirable conjonction qui existe à Lourdes entre le culte eucharistique et la prière mariale : « *La piété envers la Mère de Dieu, note-t-il, y fit fleurir une remarquable et ardente piété envers le Christ Notre-Seigneur.* » (Lettre du 12 juillet 1914). Pouvait-il d'ailleurs en être autrement ? Tout en Marie nous porte vers son Fils, unique Sauveur, en prévision des mérites duquel elle fut immaculée et pleine de grâces ; tout en Marie nous élève à la louange de l'adorable Trinité, et bienheureuse fut Bernadette, égrenant son chapelet devant la Grotte, qui apprit des lèvres et du regard de la Vierge Sainte à rendre gloire au Père, au Fils et à l'Esprit Saint ! Aussi sommes-Nous heureux, en ce Centenaire, de Nous associer à cet hommage rendu par saint Pie X : « *La gloire unique du sanctuaire de Lourdes réside en ce fait que les peuples y sont de partout attirés par Marie à l'adoration du Christ Jésus dans l'auguste sacrement, en sorte que ce sanctuaire, à la fois centre de culte marial et trône du mystère eucharistique, surpasse, semble-t-il, en gloire, tous les autres dans le monde catholique.* » (Bref du 25 avril 1911).

Ce sanctuaire déjà comblé de faveurs, Benoît XV tint à l'enrichir de nouvelles et précieuses indulgences et, si les tragiques circonstances de son Pontificat ne lui permirent pas de multiplier les actes publics de sa dévotion, il voulut néanmoins honorer la cité mariale en accordant à son évêque le privilège du pallium au lieu des apparitions. Pie XI, qui avait lui-même été pèlerin de Lourdes, poursuivit son œuvre et eut la joie d'élever sur les autels la privilégiée de la Vierge, devenue sous le voile

sœur Marie-Bernard, de la Congrégation de la Charité et de l'Instruction chrétienne. N'authentifiait-il pas pour ainsi dire à son tour la promesse de l'Immaculée à la jeune Bernadette « *d'être heureuse non pas en ce monde, mais dans l'autre ?* » Et désormais Nevers, qui s'honore de garder la châsse précieuse, attire en grand nombre les pèlerins de Lourdes, désireux d'apprendre auprès de la Sainte à accueillir comme il convient le message de Notre-Dame. Bientôt l'illustre Pontife, qui venait à l'exemple de ses Prédécesseurs d'honorer d'une Légation les fêtes anniversaires des apparitions, décidait de clôturer le Jubilé de la Rédemption à la Grotte de Massabielle, là où, selon ses propres termes, « *la Vierge Marie Immaculée se montra plusieurs fois à la Bienheureuse Bernadette Soubirous, où avec bonté elle exhorta tous les hommes à la pénitence, en ce lieu même de l'étonnante apparition qu'elle combla de grâces et de prodiges* ». (Bref du 11 janvier 1933). En vérité, concluait Pie XI, ce sanctuaire « *passé maintenant à juste titre pour l'un des principaux sanctuaires mariaux du monde* ».

A ce concert unanime de louanges, comment n'aurions-Nous pas uni Notre voix ? Nous le fîmes notamment dans Notre Encyclique *Fulgens corona*. (...) Et nous rappelions, à cette occasion, comment les Pontifes Romains, conscients de l'importance de ce pèlerinage, n'avaient cessé de « *l'enrichir de faveurs spirituelles et des bienfaits de leur bienveillance* » (ibid.). L'histoire de ces cent années que Nous venons d'évoquer à grands traits, n'est-elle pas en effet une constante illustration de cette bienveillance pontificale, dont le dernier acte fut la clôture à Lourdes de l'année centenaire du Dogme de l'Immaculée Conception ?

(...)

Pie XII - Lettre encyclique du 2 juillet 1957, à l'occasion du centenaire des apparitions.